



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE ARCACHON

Arcachon le, **08 MARS 2021**

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE CRÉATION
D'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE**

LA PRÉFÈTE

En application de l'article 8 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 et de l'article 5 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, relatifs aux associations syndicales de propriétaires portant règlement d'administration publique pour l'exécution de l'ordonnance et du décret précité,

Donne récépissé à Madame BATARD-ANNEAU Marie Laure – Présidente de l'Association Syndicale Libre d'une déclaration en date du 20 février 2021

faisant connaître *la constitution* d'une association ayant pour titre :

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTTISSEMENT
« LE CLOS DES SALINES »**

dont le siège social est situé :

**5 impasse des Salines
rue des Sourbets
33980 AUDENGE**

Pièces fournies :

déclaration
2 exemplaires des statuts
2 exemplaires procès verbal
copie plan parcellaire
parution JO

Pour la Préfète et par délégation
La Chef de pôle sécurité réglementation

Valérie SELLIER

Madame BATARD-ANNEAU Marie Laure
10 rue des Chasseurs
33260 LA TESTE DE BUCH

Assemblée générale du 11 février 2022.

Présentation des propriétaires constituant le lotissement « Le Clos des Salines »

Présents :



Vote de la constitution du bureau :

Présidente : Marie Laure BATARD-ANNEAU



Rétrocession du lotissement aux propriétaires, par le lotisseur AN2M

Signature chez le notaire le 5 Janvier 2022

Rétrocession du lotissement à la mairie.

Demande faite à la mairie, en attente de réponse.

Organisation espaces verts:

Selon l'ordre établi pour la tonte de la pelouse.



Éclairage du lotissement

Voir l'amplitude du temps d'éclairage.

Trésorerie:

A ce jour, le solde du compte de l'association est de 2371,10€ correspondant aux provisions pour les éventuels dégâts des travaux du lotissement.

Assurance annuelle responsabilité civile de 130,40€

Montant de la taxe foncière en attente de son coût.

Le Bureau

AG du 27 janvier 2023 Le Clos des Salines

- **Situation des comptes:** A ce jour nous disposons de 2204.59€ sur le compte au Crédit Agricole.

- **Assurance RC**

Le montant de l'assurance cette année sera de 142,71€ . Augmentation de 12,31€ par rapport à l'année dernière (130,40€)

- **Cotisation annuelle:** Pas de retour des impôts pour la taxe foncière(entre 100 et 200€) Aucune autres dépenses à prévoir à ce jour pour le lotissement.
- **Éclairage du lotissement:**
Pas de manifestation de la part de la commune pour le coût
- **Espace vert:**

Rappel du tour de chacun pour la tonte:

- **Voirie du lotissement:**

Nous restons propriétaire de notre voirie, la mairie ne l'incorporant pas à la commune. Espérant le prochain mandat si changement de maire.

- **Fibre:**
Vivien s'est renseigné pour la fibre qui sera effective cet été!
- **Accès du lotissement:**

Benoît a évoqué un portail pour fermer l'accès du lotissement, un sujet que l'on peut discuter à la prochaine A.G. Si le projet se fait, un appel au fond sera nécessaire. Instance dirigeant

- **Fête des voisins**

La date du samedi 24 juin 2023 a été retenu. Avec l'accord de tous, nous organisons cette fête en élargissant le périmètre du lotissement aux voisins proches.

Laure s'occupe de les contacter. Nous en reparlerons ultérieurement. N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez des questions ou suggestions.

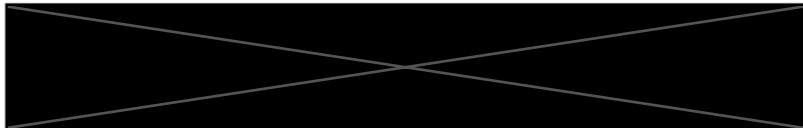
Le bureau de l'ASL a été reconduit en tant que tel, par ses membres en ce jour du 27 janvier 2023.

Le Bureau

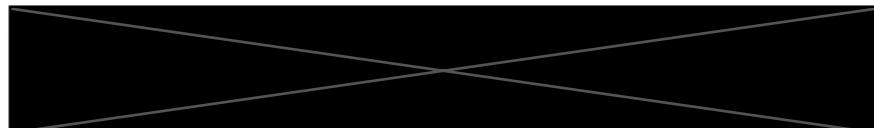
ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JANVIER 2024

Le Clos des Salines

Présents:



Excusés:



Situation des comptes:

A ce jour nous disposons de 2 061,88€, sur le compte Crédit Agricole

Assurance RC:

Le montant de l'assurance pour 2024 sera de 146,17€ soit une augmentation de 3,46€.

Fête du Lotissement du 24 Juin 2023

Location d'un barnum pour un cout de 50 euros

Espace vert:

A faire -Tonte de la pelouse suivant son tour.

-Rappel prochaine tonte :



-Penser aussi à désherber le trottoir arboré côté Kevin

-Taille des arbustes au printemps.

Le Bureau de l'ASL a été reconduit en tant que tel, par ses membres présents en ce jour du 12 Janvier 2024.

Le Bureau

MA - 25373.1/4.193903 - 1/8 - (45)

MADAME LA PRÉSIDENTE
 LE CLOS DES SALINES
 5 IMPASSE DES SALINES
 33980 AUDENGE

Nos références à rappeler : 353872/T
 LE CLOS DES SALINES

Niort, le 5 décembre 2025

> Avis d'échéance du 01/01/2026 au 31/12/2026

Le présent avis d'échéance établi le 5/12/2025 précise le montant et les modalités de règlement de votre cotisation. Il tient compte des risques déclarés à cette date.

Solde du compte avant l'édition de l'avis d'échéance				0,00 €
Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC	
Contrat ASSURANCE DES ASSOCIATIONS Multirisque Association n°C2021-9361	149,94 €	20,15 €	170,09 €	
dont garantie catastrophes naturelles	2,09 €	0,19 €	2,28 €	
dont garantie Assistance aux personnes	3,73 €	0,34 €	4,07 €	
dont garantie attentat	0,63 €	0,06 €	0,69 €	
dont contribution solidarité victimes terrorisme infractions				6,50 €
Votre cotisation annuelle				170,09 €
Total à payer				170,09 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.

Le présent document vaut quittance après paiement

Modalités de règlement

Vous avez opté pour un paiement par **prélèvement sur le compte FR76 1330 6000 2023 1093 21613 30**, selon le mandat N° 418246. Les sommes à payer seront prélevées sur ce compte selon les dates mentionnées dans l'échéancier de prélèvement.

MADAME LA PRÉSIDENTE
 LE CLOS DES SALINES
 5 IMPASSE DES SALINES
 33980 AUDENGE

Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2026 au 31/12/2026

> Assuré : 353872/T - LE CLOS DES SALINES 5 IMPASSE DES SALINES 33980 AUDENGE

Au titre du contrat Multirisque Association N° C2021-9361, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporéels, matériels et immatériels) à concurrence de 8 000 000 € par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes
Dont :	
Dommages corporels	8 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €
Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €
Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	5 000 €
Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €
Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €
Vestiaire organisé	2 000 €
Défense pénale et recours	16 000 €

